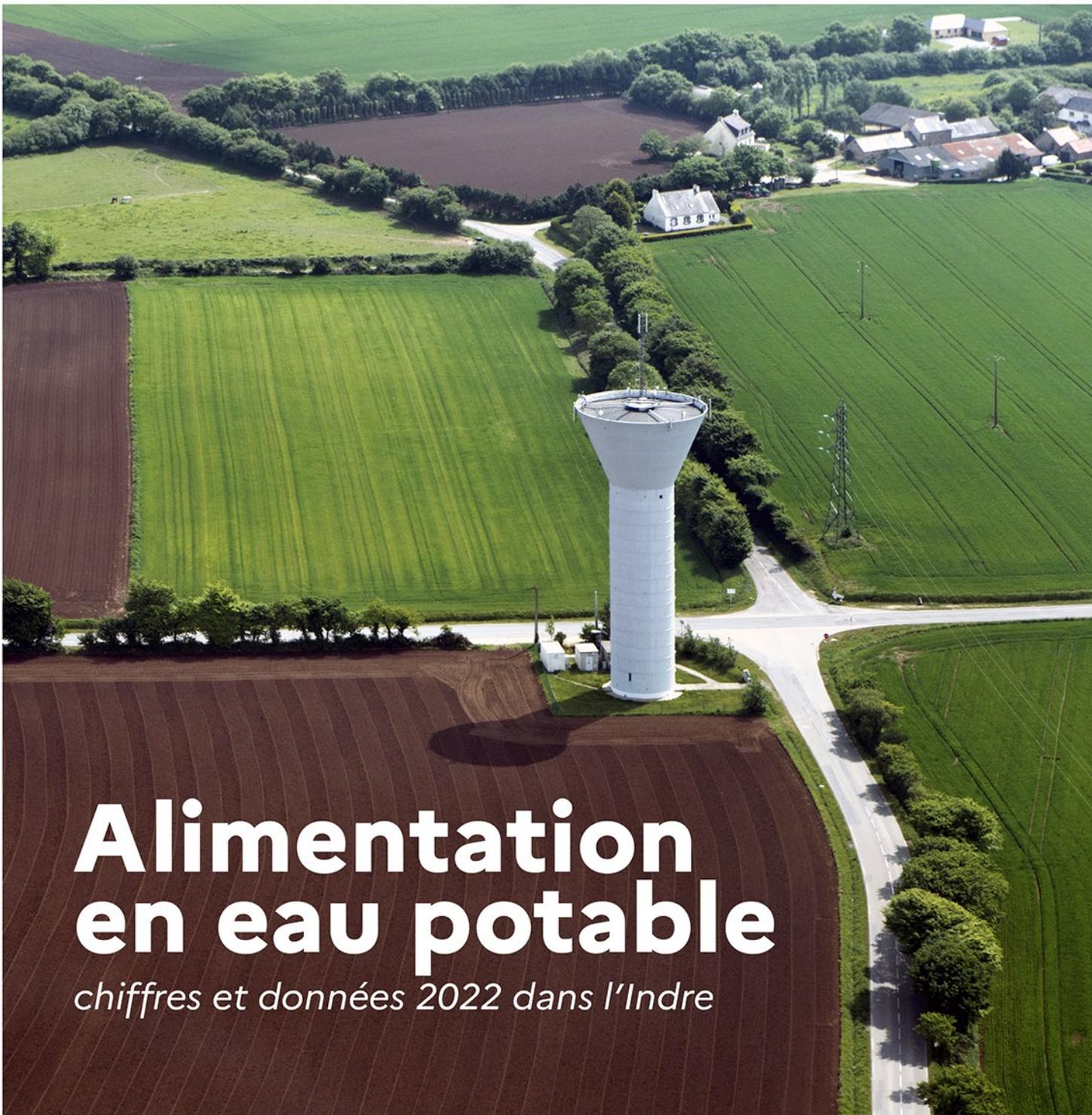




**PRÉFET
DE L'INDRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires
Service d'Appui Transversal et Transition énergétique



Alimentation en eau potable

chiffres et données 2022 dans l'Indre



“Relever les très importants défis identifiés pour l'alimentation en eau potable”

Des enjeux forts sont identifiés pour l'alimentation en eau potable du département.

Les investissements à engager, en particulier pour assurer le renouvellement des réseaux, sont considérables. Ils nécessitent, conjugués au retour de l'inflation, des augmentations importantes du prix de l'eau. De nombreuses collectivités ont déjà commencé à relever leur tarif. Elles ont parfois, à cette occasion, abandonné leur tarif de type dégressif au profit d'un tarif uniforme et ainsi inciter à une baisse des consommations.

Certaines ressources exploitées sont impactées par des pollutions diffuses. Le département compte ainsi 8 captages classés prioritaires pour une reconquête de la qualité de l'eau. Des démarches sont en cours pour plusieurs captages. Elles doivent se traduire par la mise en place de programmes d'actions dans le cadre de contrats territoriaux.

Avec le changement climatique, il apparaît encore plus important aujourd'hui qu'hier de préserver la ressource en eau, ce qui implique notamment de disposer de réseaux performants. Quelques services affichent un rendement de réseau insuffisant et doivent impérativement progresser dans ce domaine.

La sécurisation de la distribution d'eau, via en particulier un partage des ressources, est à améliorer dans divers secteurs du département. Des préconisations sont attendues avec la révision en cours du schéma départemental d'alimentation en eau potable, porté par le Conseil départemental.

Relever les très importants défis identifiés pour l'alimentation en eau potable dans le département imposent une gouvernance avec des tailles de structures adaptées. Une diminution du nombre de services apparaît ainsi indispensable et, à l'approche de l'échéance de 2026 pour le transfert de la compétence eau aux communautés de communes, il convient très rapidement d'engager des démarches afin de redéfinir l'organisation de la distribution d'eau sur le territoire.

Afin de faire face à ces nombreux enjeux, les services de l'État (DDT, ARS et préfecture), l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et le Département de l'Indre sont totalement mobilisés pour accompagner les collectivités dans leurs évolutions.

Rik VANDERERVEN,
Directeur Départemental des Territoires de l'Indre

AVANT PROPOS

Ce guide est destiné à donner un aperçu des services publics d'eau potable du département de l'Indre en 2022.

Les données utilisées pour réaliser ce document proviennent essentiellement des saisies des collectivités sur le site internet du SISPEA (Système d'Information sur les Services Publics d'Eau et d'Assainissement), des rapports annuels sur le prix et la qualité des services et, dans le cas de services exploités en affermage, des rapports annuels des délégataires.

Le territoire étudié comprend toutes les communes du département de l'Indre à l'exception de celles desservies par des syndicats d'eau dont le siège est situé dans un département limitrophe, soit les communes de Migny, Obterre et Tilly, qui font partie respectivement du syndicat de la région de Charost (18), du syndicat de la Touraine du sud (37) et du syndicat de type départemental en place dans la Vienne (Eaux de Vienne - SIVEER).

A l'inverse, les syndicats d'eau dont le siège se trouve dans l'Indre et qui comptent parmi leurs membres des communes situées dans des départements limitrophes sont pris en compte dans leur intégralité. Il s'agit des syndicats de Fontgombault, de Sainte-Sévère et du Boischaud Nord, qui distribuent de l'eau respectivement sur les communes de Tournon-Saint-Pierre (37), Tercillat (23) et Couffy et Châteaueux (41).

Il est précisé que les données présentées, ainsi que diverses autres informations, sont consultables à l'échelle de chaque service sur le site internet du SISPEA (<http://www.services.eaufrance.fr>).

ORGANISATION

Les services de distribution d'eau potable

On entend par service toute entité associant une collectivité et un mode de gestion (contrat de délégation de service public ou régie). Quand le territoire d'une collectivité est scindé en plusieurs contrats de DSP, chacun d'eux constitue un service. Ainsi, certaines collectivités peuvent disposer de plusieurs services.

 communes du département alimentées par un syndicat d'eau hors département (Migny, Obterre, Tilly)

 communes hors département adhérentes au SIAEP du Boischaud Nord (Châteauvieux et Couffy)

 commune hors département adhérente au SIER de Fontgombault (Tournon-St-Pierre)

 commune hors département adhérente au SIAEP de Ste-Sévère (Measnes)

 limite des services
 limite des communes



Les 19 services gérés par des communes :

A Ste-Lizaigne	B Les Bordes	C St-Georges-sur-Arnon	D Issoudun	E Palluau-sur-Indre	F St-Genou
G Buzancais	H Martizay	I St-Août	J Pruniers	K Rosnay	L Tendu
M Neuvy-St-Sépulchre	N St-Aigny bourg	O Le Blanc	P Ruffec	Q St-Marcel	R La Châtre
S Aigurande					

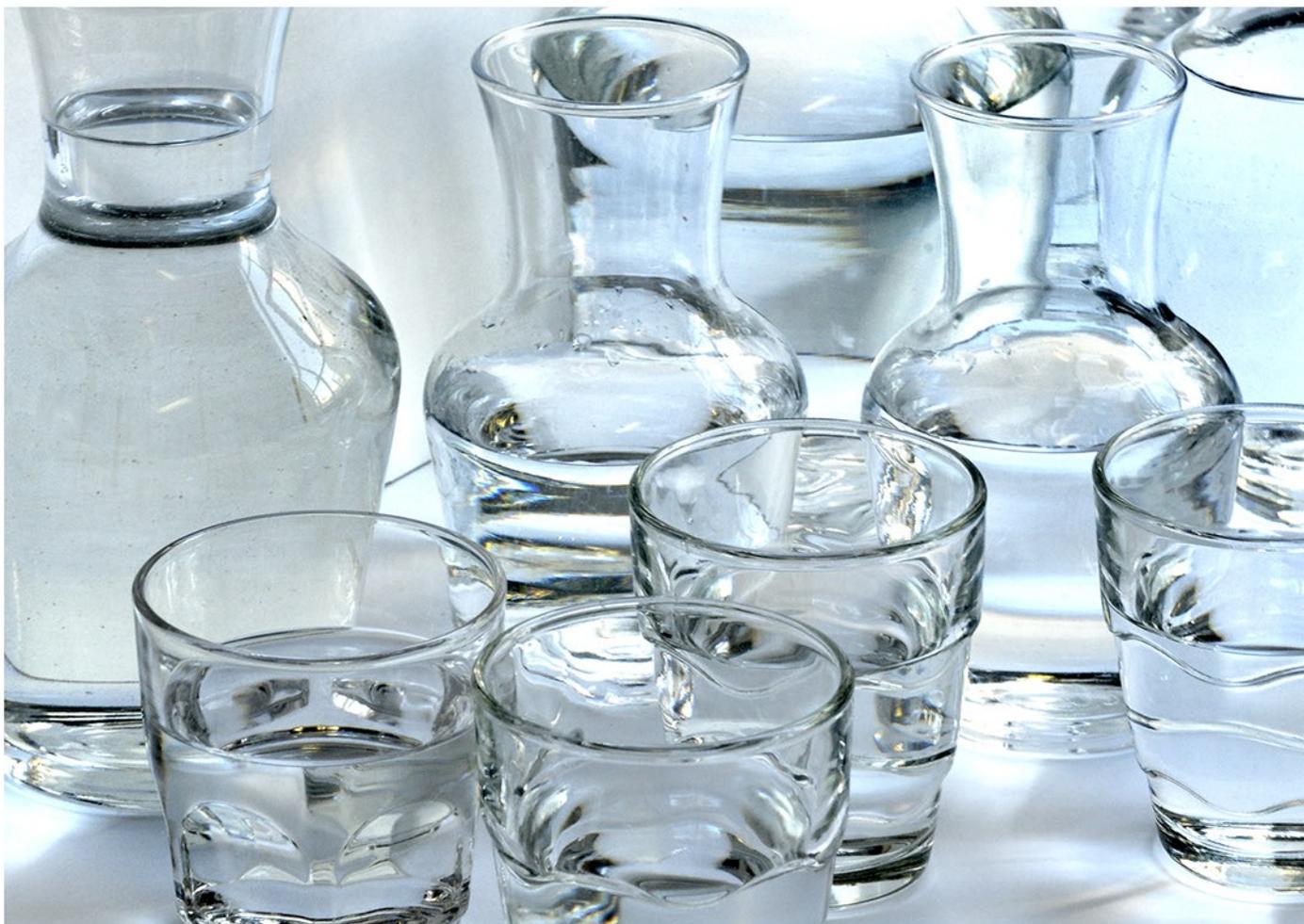
Les 30 services gérés par des syndicats intercommunaux :

1 SIAEP du Boischaud Nord (secteur Ecueillé)	2 SIAEP du Boischaud Nord (hors secteur Ecueillé)	3 SIAEP de Bazelle
4 SIAEP de Levroux	5 SIAEP de Brion	6 SIAEP de Vatan hors Paudy
7 SIAEP de Vatan	8 SIAEP de St-Clément	9 SIAEP de Châtillon-sur-Indre
10 SIAEP de Clion-sur-Indre	10 SIAEP de la Demoiselle	12 SIAEP du Liennet
13 SIAEP du Cousseron	14 SIAEP d'Azay-le-Ferron	15 SIE de Mézières - St-Michel
16 SIAEP de la Brenne	17 SIAEP de Velles - Arthon	18 SIAEP de la Couarde
19 SIAEP de l'Igneraie	20 SIER de Fontgombault	21 SIAEP de la Philippière
22 SIAEP de Ciron	23 SIEPAC de la Région de St-Gaultier	24 SIE de la Grave
25 SIAEP de Maillet	26 SIAEP de l'Auzon	27 SIAEP de l'Abloux
28 SIAEP de Celon	29 SIAEP du Val de Creuse	30 SIAEP de Ste-Sévère

Les 3 services gérés par Châteauroux Métropole : C1, C2 et C3

On compte **52 services d'eau dans le département en 2022**, soit un service de moins qu'en 2021 : la commune de Chabris a été intégrée dans la DSP globale du syndicat des eaux de Bazelle.

38 services ont moins de 3 000 abonnés. Relever les très importants défis identifiés pour l'alimentation en eau potable dans le département imposent une gouvernance avec des tailles de structures adaptées. Une diminution du nombre de services apparaît ainsi indispensable. A l'approche de l'échéance de 2026 pour le transfert de la compétence eau aux communautés de communes, **il convient très rapidement d'engager des démarches afin de redéfinir l'organisation de la distribution d'eau sur le territoire.**



52 services dont 19 services communaux, 28 syndicats représentant 30 services et la communauté d'agglomération de Châteauroux Métropole représentant 3 services



129 426 abonnés
avec une forte hétérogénéité (le plus petit service possède 82 abonnés et le plus important 18 830 abonnés)

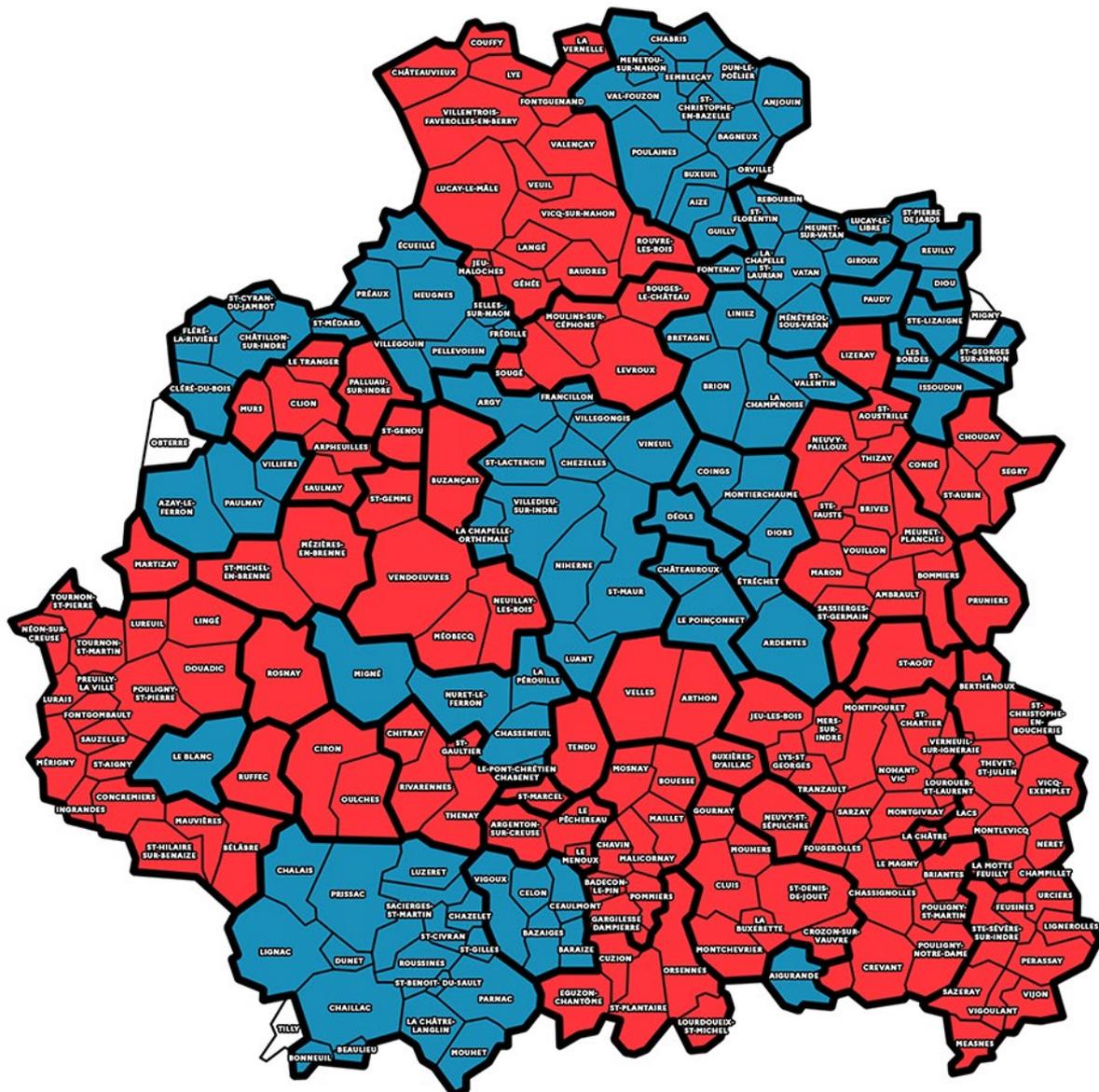
Les modes de gestion

La régie : la collectivité assure l'exploitation du service avec ses moyens propres, même s'il arrive dans certains cas que des tâches soient confiées à un prestataire.

La délégation de service public : la collectivité confie la totalité de l'exploitation du service à un prestataire, appelé délégataire, dans le cadre d'un contrat. La rémunération du délégataire est liée aux bénéfices de l'exploitation du service. Le délégataire supporte les frais d'exploitation et se rémunère sur le prix de l'eau qu'il facture aux usagers.

● **21** services exploités en délégation de service public (DSP)

● **31** services exploités en régie



○ communes du département alimentées par un syndicat d'eau hors département — limite des services — limite des communes

Si les services exploités en DSP sont moins nombreux que ceux en régie, ils représentent cependant un nombre d'abonnés équivalent et un volume vendu un peu plus important (57% - 43%). Ceci s'explique notamment par le mode d'exploitation en DSP pour la communauté d'agglomération de Châteauroux Métropole ainsi que les communes d'Issoudun et du Blanc.

RESSOURCES ET VOLUMES

L'eau distribuée dans le département provient en très **grande majorité de ressources souterraines**. Seuls deux captages concernent des eaux de surface. Parmi les différentes nappes souterraines exploitées, celle contenue dans la formation du **Jurassique supérieur est la plus sollicitée**.

Certains services ne disposent pas de captages et **importent ainsi toute l'eau qu'ils distribuent, depuis des services voisins**. Il s'agit des **services des communes des Bordes, Saint - Georges - sur - Arnon, Sainte - Lizaigne et Paudy** (l'un des deux services du syndicat des eaux de La Région de Vatan).



140 captages exploités
dont 138 concernant de l'eau
souterraine et 2 de l'eau de surface



20 millions de m³ prélevés
dont 97 % d'eau souterraine

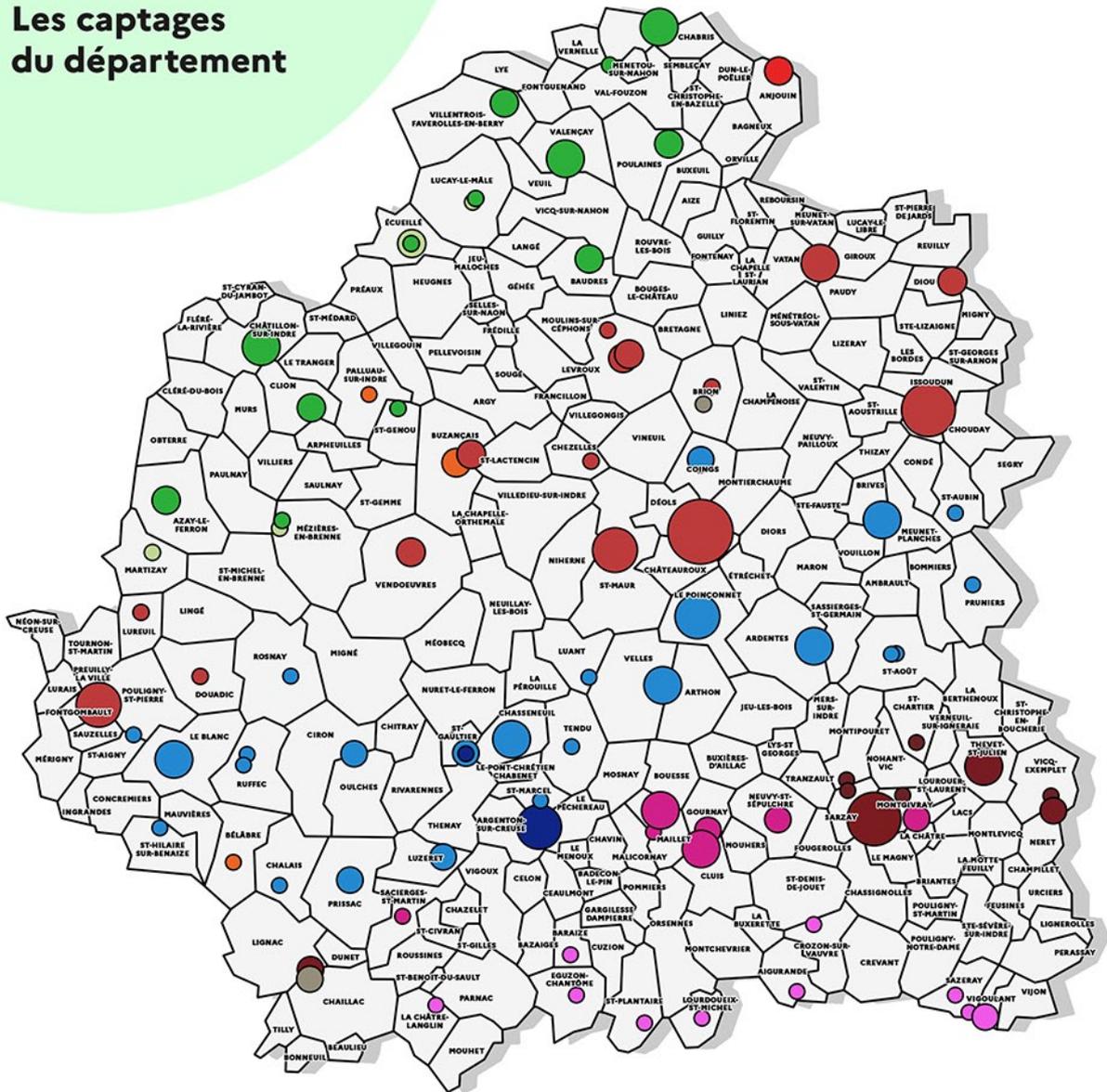


15 millions de m³
consommés par les abonnés



78,8 % de rendement
moyen départemental
soit 1,4 % de plus qu'en 2022

Les captages du département

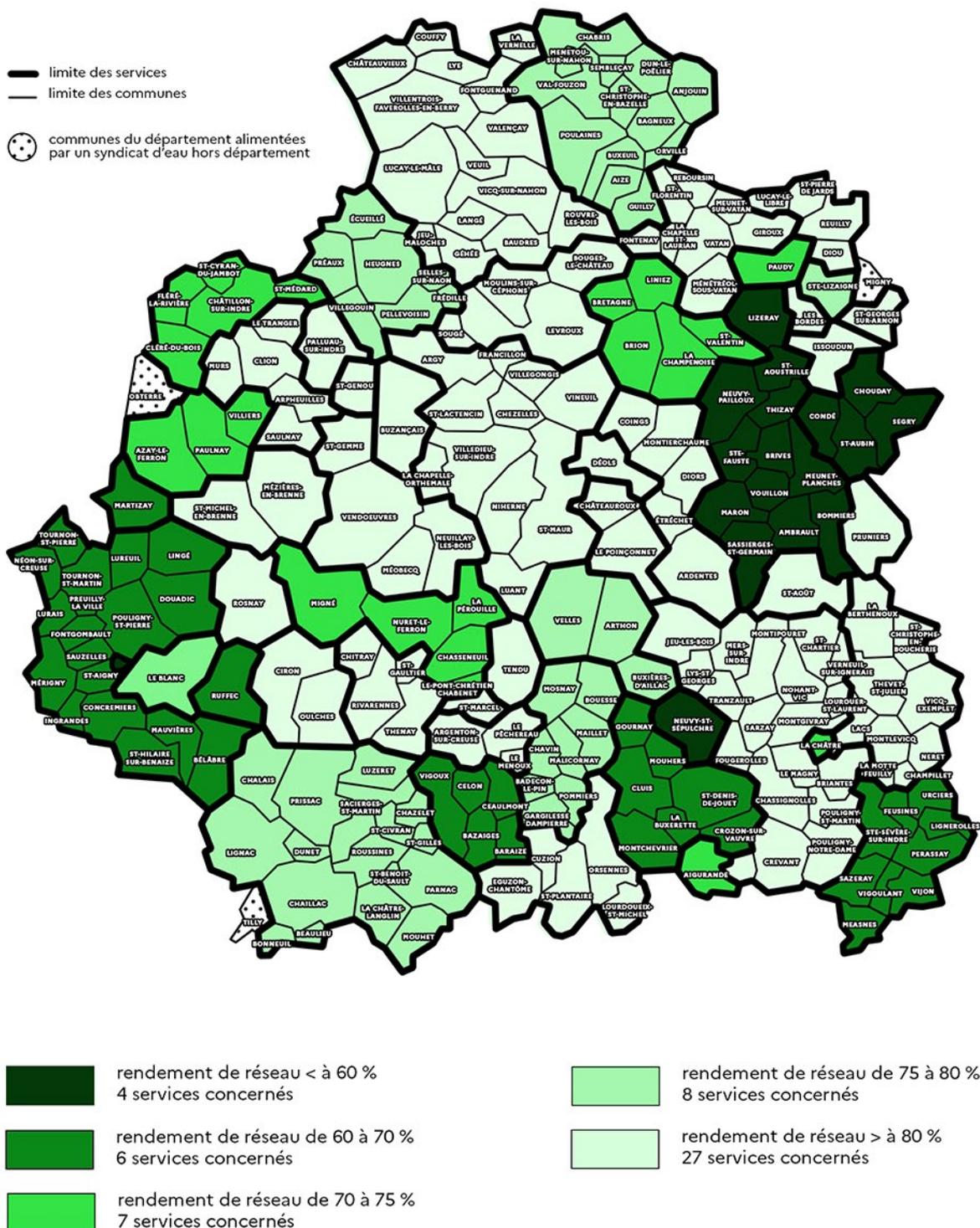


PRÉLÈVEMENTS DE SURFACE		VOLUME (M ³)	NOMBRE
	Cours d'eau	684 608	2
PRÉLÈVEMENTS SOUTERRAINS		VOLUME (M ³)	NOMBRE
	Nappe alluviale	290 844	3
	Nappe superficielle	601 775	20
	Turonien	387 728	9
	Albien	198 942	1
	Cénomaniens	1 988 908	22
	Jurassique supérieur (Malm)	8 073 941	25
	Jurassique moyen (Dogger)	3 991 737	29
	Jurassique inférieur (Lias)	292 018	3
	Infra Lias-Trias	1 424 460	15
	Trias	1 994 450	11

Les rendements de réseau

La différence entre volume prélevé et volume vendu correspond aux fuites sur le réseau et, dans une moindre mesure, aux volumes de service (dont pour le fonctionnement d'installations de traitement) et les consommations sans comptage (principalement l'eau utilisée pour la défense incendie).

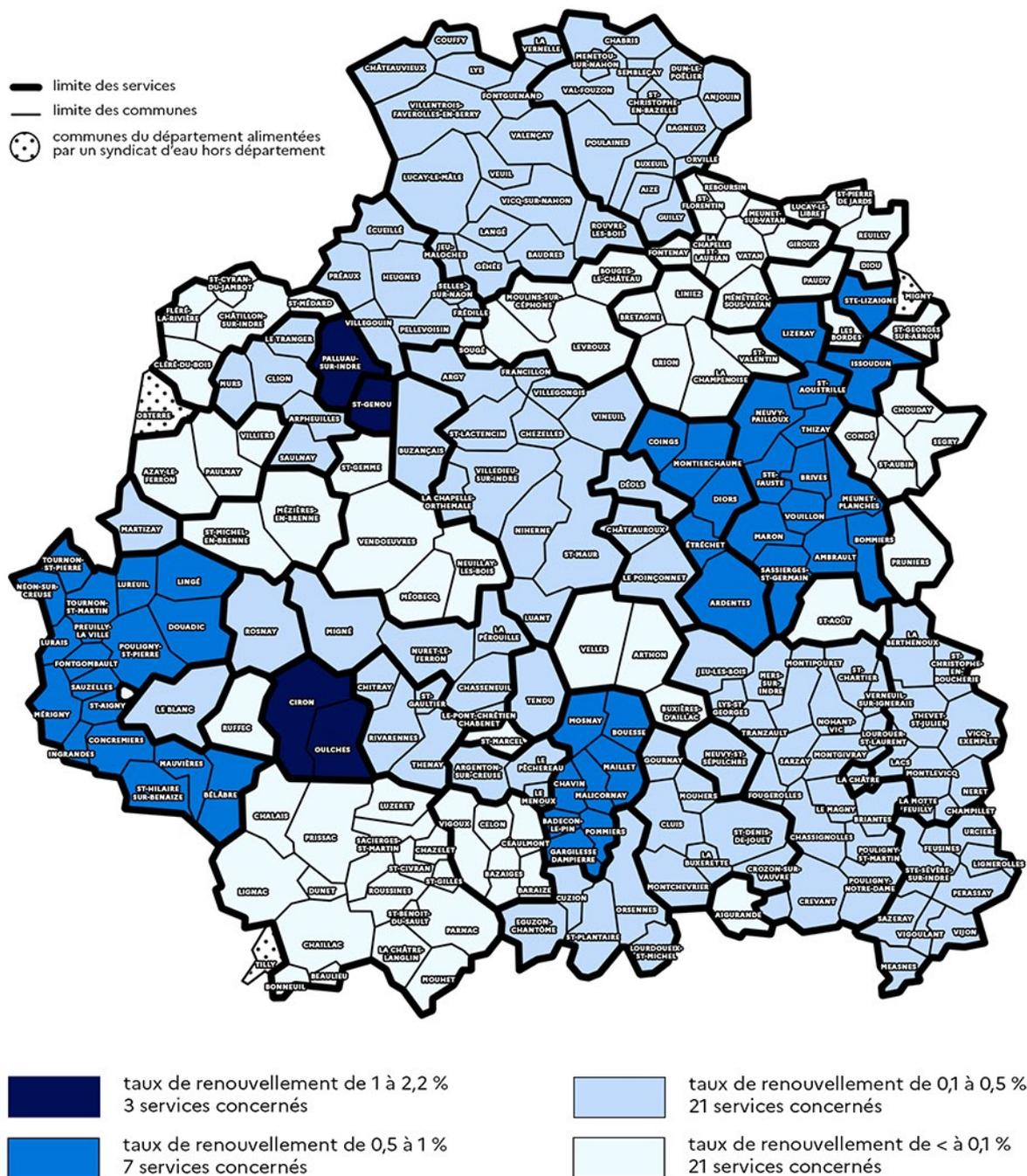
On observe une forte disparité dans les rendements de réseau affichés par les services d'eau du département (rendement minimum de 47,9 % et maximum de 93 %). Certains rendements doivent être impérativement améliorés. La préservation de la ressource est d'autant plus importante qu'avec le changement climatique, les étiages sont de plus en plus sévères.



RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX

Une très grande partie des canalisations en service a été posée il y a maintenant de très nombreuses années et leur renouvellement constitue un enjeu majeur. Un indicateur permet de mesurer les actions menées par les collectivités dans ce domaine : taux de renouvellement, qui correspond au rapport de la moyenne du linéaire de conduites renouvelées au cours des 5 dernières années, sur le linéaire total du réseau.

Les renouvellements de réseau doivent impérativement s'accélérer, au risque d'une dégradation de leurs performances et de la nécessité pour les collectivités d'investir massivement en urgence à un moment donné.



 **10 000 km**
de canalisations hors
branchements



370 an de fréquence moyenne de
renouvellement théorique des canalisations
qui correspond au taux de renouvellement
moyen départemental de 0,27 %

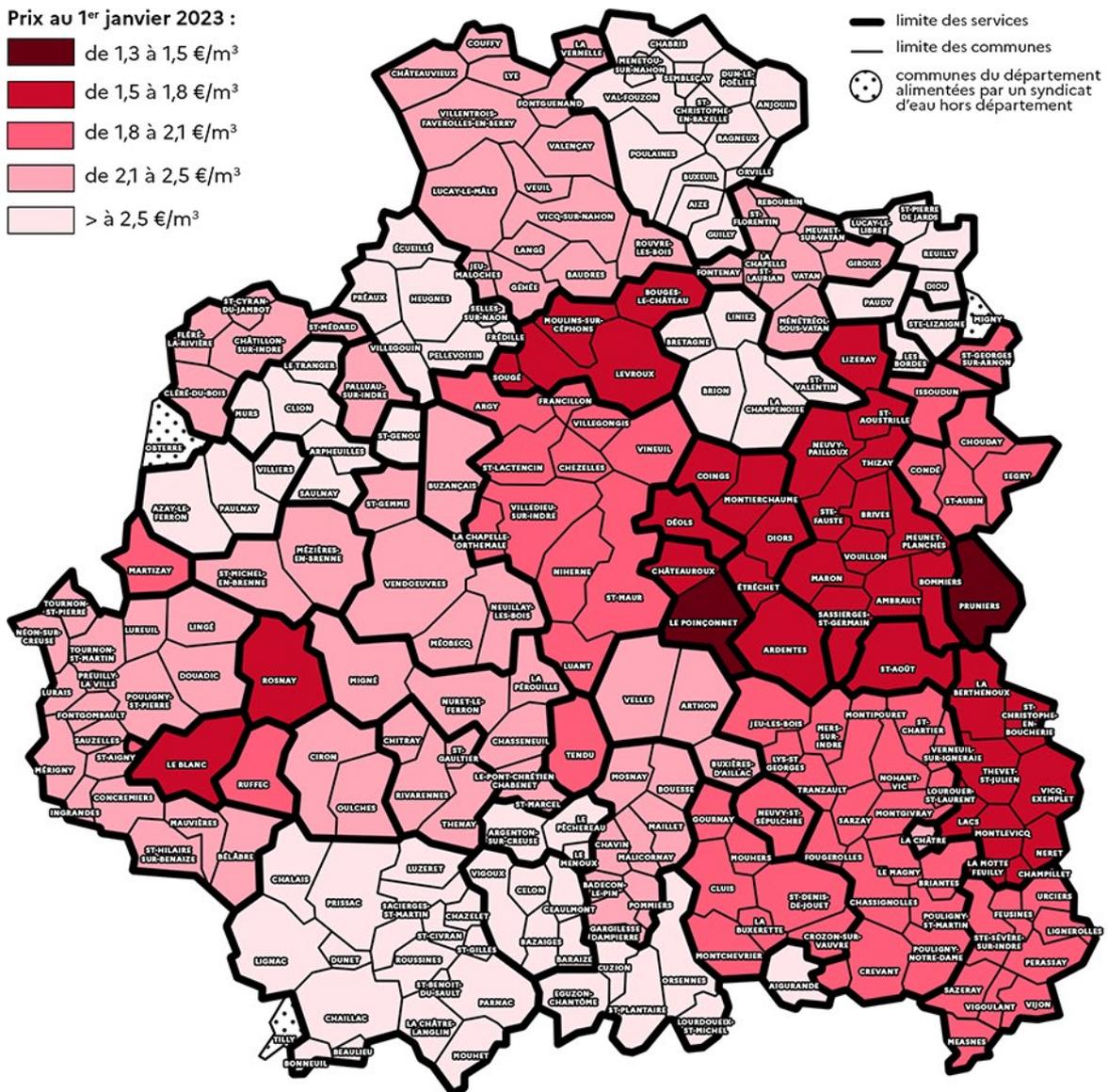
PRIX DE L'EAU ET ENDETTEMENT

Le prix de l'eau de référence par m³ est celui avec redevances agences de l'eau et TVA, abonnement compris et sur la base d'une consommation de 120 m³ par an.

Les différents types de tarif pratiqués sont le **tarif uniforme** (prix au m³ identique quelle que soit la consommation), le **tarif dégressif** (le prix par m³ diminue avec la consommation) et le **tarif progressif** (le prix par m³ augmente avec la consommation). Il existe très peu de tarifs progressifs dans le département et on constate depuis peu de temps des abandons de tarifs dégressifs au profit de tarifs uniformes.

Les très lourds investissements à engager pour faire face aux enjeux de l'eau, en particulier celui du renouvellement des réseaux, imposent, conjugués au retour de l'inflation, des augmentations importantes du prix de l'eau. **Le prix moyen de l'eau en 2023 a augmenté de 4,7 % par rapport à 2022**, ce qui est plus important que les évolutions constatées par le passé et à mettre en relation avec les nombreuses études patrimoniales réalisées dans le département et leurs programmes conséquents de travaux.

Prix au 1^{er} janvier 2023 :

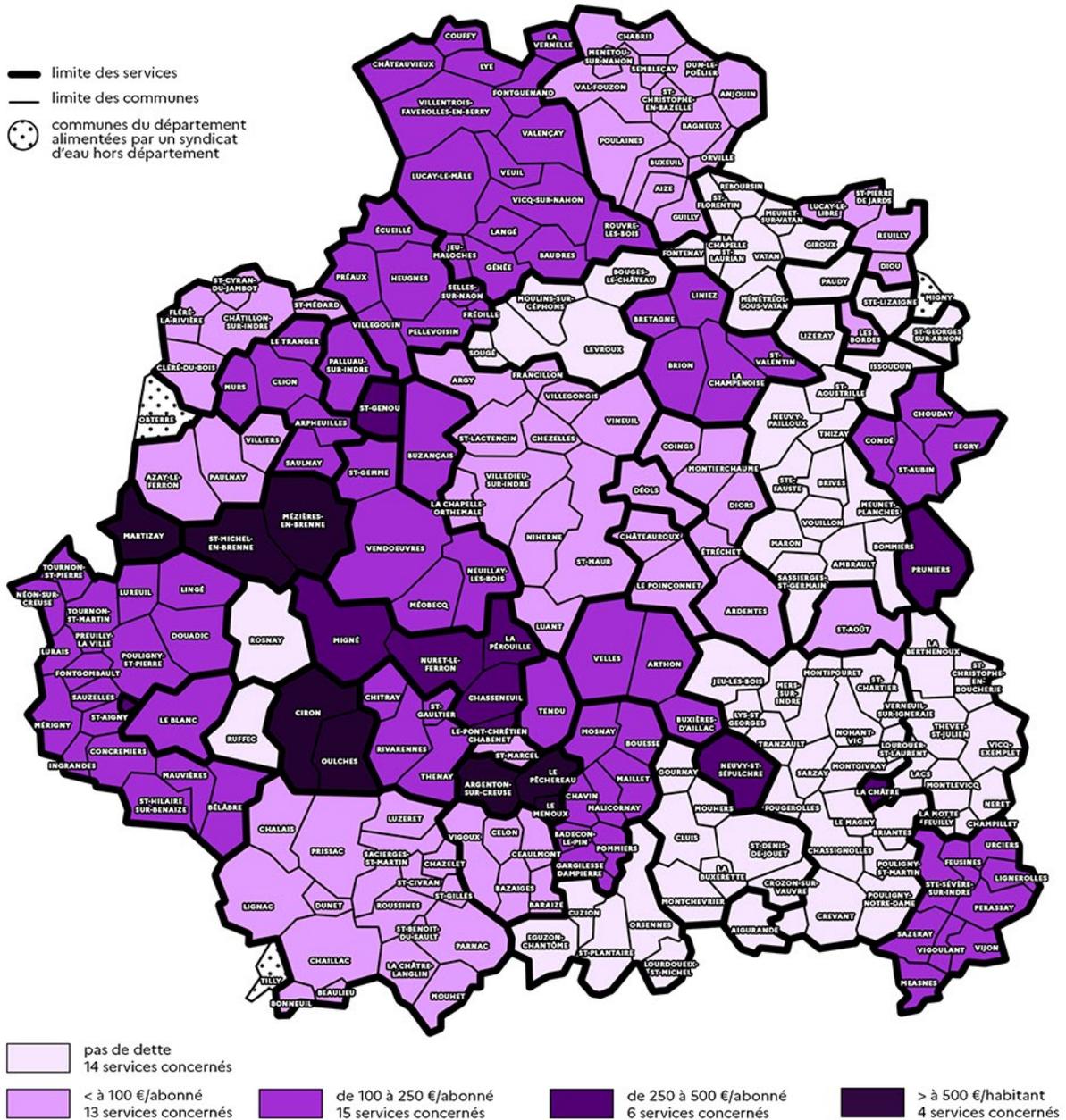


2,25 €/m³ le prix moyen départemental au 1^{er} janvier 2023
Il est proche de celui moyen observé au niveau national

L'endettement

On observe de fortes disparités dans l'endettement des services. **14 services** du département n'avaient aucune dette au 31 décembre 2022.

Le financement des opérations en alimentation en eau potable nécessite souvent un recours à l'emprunt. **Des prêts sur de longues durées** peuvent en particulier être contractés auprès de la Banque des Territoires.



17,6 millions d'euros est la dette cumulée au 31/12/2022 des services d'eau du département

159 €/abonné le montant d'endettement moyen départemental moyenne des endettement des collectivités pour leurs services d'eau



 Directeur de la publication : **Rik VANDERERVEN**
Rédaction : **Denis CHARPENTIER**
Conception / réalisation : **Stéphane MERVEILLE**
Crédit photographies : **TERRA** photothèque du Ministère
de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

 Direction Départementale des Territoires de l'Indre
Cité administrative - Boulevard George Sand - CS 60616 - 36020 Châteauroux cedex
Tél. : 02 54 53 20 36 - mél : ddt@indre.gouv.fr

 www.indre.gouv.fr

  [Préfet de l'Indre](#)